



## ACTION SOCIALE

# Je rencontre des difficultés financières

### JE PEUX CONTACTER L'ASSISTANT SOCIAL DU TRAVAIL

- ✓ Je ne m'isole pas, j'échange sur mes difficultés,
- ✓ Je fais le point sur ma situation personnelle et financière,
- ✓ Je me renseigne sur mes droits et les démarches à réaliser (aides, prestations),
- ✓ Je suis orienté-e vers les acteurs et les aides qui peuvent m'être proposées.

*L'assistant social du travail écoute, soutient, oriente et accompagne les agent-e-s en toute confidentialité.*



**CONTACT :**  
[assistant.social@cdg63.fr](mailto:assistant.social@cdg63.fr)



La perte d'une ressource, un événement de la vie, une dépense exceptionnelle ou la gestion complexe d'un budget peuvent générer des difficultés financières ponctuelles et parfois durables.

Elles peuvent entraîner des conséquences sur la sphère personnelle et professionnelle et générer mal-être, stress ou sentiment de ne pas réussir à s'en sortir.

Face à ces difficultés, que chacun-e peut rencontrer, il est important de ne pas rester seul-e et d'agir pour ne pas laisser la situation s'aggraver.

### JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS POUR RÉGLER MES DETTES

En cas d'impossibilité à faire face à ses dettes, il est possible d'engager une procédure de surendettement auprès de la commission de surendettement des particulier-ère-s.

Cette procédure est entièrement gratuite et vous protège. Elle consiste à déposer un dossier. S'il est recevable et que votre dette est remboursable, un plan conventionnel de redressement ou des mesures imposées peuvent vous être proposées. Si votre dossier est recevable et que votre dette est non remboursable, un rétablissement personnel peut vous être proposé.

Vous trouverez ici le [guide sur le surendettement](#) et vous pouvez déposer [votre déclaration en ligne](#) sur le site de la Banque de France.



### BON À SAVOIR

Je peux consulter le service [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr), portail universel accessible avec France Connect destiné à tous qui permet de :

- Visualiser et comprendre mes droits et mes prestations,
- Retrouver rapidement mes organismes de rattachement,
- Simuler mes droits sociaux,
- Réaliser mes démarches en ligne,
- Consulter l'ensemble de mes ressources.

- **Revenus professionnels** : salaire, salaire conjoint-e, prime d'activité...
- **Prestations sociales** : prestations familiales, complément d'allocation, aide au logement, pension invalidité, allocations handicap...
- **Autres** : perception loyer, rentes diverses...



### C'EST QUOI UN BUDGET ?

Un budget est composé de ressources et de charges (dépenses). Il est possible d'en obtenir la synthèse en regroupant les ressources et les charges par nature sur une base mensuelle, ce qui permet d'avoir une lecture objective de la situation et d'envisager des initiatives. **Une bonne tenue du budget permettra de préserver un reste à vivre et de mettre en place une épargne.**

#### ➤ Ressources

#### ➤ Charges

- **Dépenses fixes** : dépenses dont le montant est connu et invariable (mensualité de prêt, loyer, assurances...)
- **Dépenses variables** : dépenses dont le montant varie selon la consommation (alimentation, carburant...)
- **Dépenses irrégulières** : dépenses exceptionnelles (réparations diverses, entretien...)

### ➤ Une aide pour la gestion de mon budget

J'ai besoin d'être aidé-e dans la gestion de mon budget, je peux contacter :

- Les points conseil budget (PCB) du Puy-de-Dôme ([Annuaire PCB 63](#)),
- Le centre communal d'action sociale (CCAS) de ma commune,
- Les services sociaux du conseil départemental (Maisons des solidarités du Puy-de-Dôme : [Lieux d'accueil](#)),
- Une association d'aide aux familles ou une association de défense des consommateurs.

**Le Centre de Gestion**

Un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

